Nations Unies S/PV.4487



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4487e séance

Lundi 11 mars 2002, à 11 h 30

New York

Président :	M. Kolby	(Norvège)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Mbayu
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Bhuckory
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2002/189)

02-27937 (F)



La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2002/189)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de Djibouti, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Jordanie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Somalie et de l'Espagne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ibrahim (Somalie) prend place à la table du Conseil; M. Olhaye (Djibouti), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Arias (Espagne), M. Tessema (Éthiopie), M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie), et M. Jalang'o (Kenya) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Yussuf Hassan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition de la Somalie.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie, document S/2002/189.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je souhaite la bienvenue au Ministre Yussuf Hassan Ibrahim à New York. Je le remercie d'avoir anticipé son voyage pour qu'il soit avec nous aujourd'hui.

La Bulgarie souscrit pleinement à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne par le Représentant permanent de l'Espagne. Je me limiterai donc à quelques brefs commentaires.

La délégation bulgare voudrait vous exprimer, Monsieur le Président, sa gratitude d'avoir convoqué cette séance publique ouverte à l'ensemble des Membres de l'ONU, qui nous offre une occasion de réflexion sur les problèmes complexes et alarmants en Somalie.

Le rapport du Secrétaire général met en lumière la situation globale dans ce pays qui reste très fragile. La Somalie demeure sans institutions nationales efficaces, depuis déjà plus de 10 années. Elle est toujours divisée par les différentes factions, les accusations mutuelles et les affrontements violents entre leurs milices, qui se poursuivent. Le processus de paix et de réconciliation nationale d'Arta est pratiquement dans l'impasse.

Au cours des 10 derniers mois, il y a eu des faits nouveaux, des signes positifs dans le processus de paix en Somalie. La Bulgarie se félicite de la décision adoptée le 14 février par le Comité des ministres des affaires étrangères de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) de convoquer au Kenya une conférence de réconciliation nationale avec la participation du Gouvernement national de transition et l'ensemble des autres parties somaliennes, et ceci, sans conditions préalables.

Nous sommes convaincus que la solution des problèmes somaliens se trouve dans la main des Somaliens eux-mêmes. Le processus d'Arta pourra réussir uniquement avec la participation de toutes les factions. Il est donc particulièrement important que le Conseil de sécurité donne l'impulsion nécessaire à cette initiative afin que toutes les parties s'engagent sur la voie du dialogue et que le mécanisme national de transition s'élargisse. Nous espérons que le Gouvernement national de transition, les dirigeants des partis politiques, les chefs traditionnels et les factions somaliens agiront ensemble en vue de promouvoir le processus de paix, mettant de côté leurs divergences.

La Bulgarie appuie les efforts de l'IGAD en faveur de la réconciliation nationale en Somalie. Nous voudrions particulièrement souligner l'importance du consensus des pays de cette organisation et la nécessité d'une approche unifiée pour le processus de paix dans

und_gen_n0227937_docu_n

le pays. À cet égard, la résolution sur la Somalie, adoptée lors du neuvième Sommet de l'IGAD, est encourageante. Elle mérite le soutien vigoureux de la part de la communauté internationale, en particulier de l'ONU. Nous sommes donc heureux que cette séance du Conseil de sécurité transmette un signal d'appui important à la société somalienne pour la poursuite du processus de paix d'Arta.

La Bulgarie encourage la discussion sur la proposition du Secrétaire général de créer des Comités des amis de la Somalie à Nairobi et à New York. Cette idée mérite d'être étudiée sous le prisme de la consolidation de l'uniformité des différentes initiatives de paix en Somalie.

Dans le contexte des événements du 11 septembre, le Conseil de sécurité doit suivre attentivement la situation en Somalie pour ne pas permettre qu'elle devienne un refuge pour des membres d'organisations terroristes. Tous les pays doivent respecter scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Gouvernement national de transition, ainsi que toutes les parties concernées, doivent faire preuve de leur volonté de coopérer avec le comité contre le terrorisme.

La Bulgarie est vivement préoccupée par la diffusion des armes légères dans la région. Une des tâches essentielles du processus de consolidation de la paix est celle de mettre fin à la fourniture d'armes à la Somalie.

Je voudrais particulièrement noter la nécessité d'une contribution constructive de la part des pays voisins. Dans cette optique, la communauté internationale doit examiner les moyens d'améliorer l'efficacité des sanctions. En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, la Bulgarie voit la nécessité de faire respecter lesdites sanctions.

Nous sommes vivement préoccupés par la grave situation humanitaire en Somalie. Nous encourageons les donateurs à répondre généreusement à l'Appel global interinstitutions, et félicitons les organismes compétents de l'ONU et les organisations non gouvernementales qui travaillent dans des conditions difficiles pour soulager les souffrances du peuple somalien. En même temps, nous exhortons les parties somaliennes à faire preuve d'une contribution active au travail du personnel des Nations Unies, garantissant la sécurité des travailleurs humanitaires et l'accès nécessaire aux sites stratégiques.

La Bulgarie partage les conclusions du rapport en matière de sécurité et aimerait souligner que la sécurité et la sûreté du personnel du maintien de la paix constituent une condition préalable à l'activité efficace de l'ONU sur le terrain.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à me joindre à vous, Monsieur le Président, pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Yussuf Hassan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, et le remercier du tour d'horizon assez complet qu'il nous a présenté au cours de la séance privée de ce matin et que j'ai trouvé particulièrement instructif.

Je tiens également à vous féliciter d'avoir inscrit cette question très difficile à l'ordre du jour de ce mois du Conseil. Vous vous rappellerez peut-être que lors de la séance de récapitulation de l'an dernier, nous avions discuté des dossiers qui pouvaient être considérés comme des succès, de ceux qui l'étaient beaucoup moins et de ceux qui n'étaient que des succès relatifs. À l'évidence, la Somalie est l'un des dossiers les plus difficiles que le Conseil ait à traiter et, pour être francs, nous ne pensons pas avoir les réponses aux problèmes que recouvre cette question; nous espérons, toutefois, qu'au cours de cette discussion, le Conseil essaiera de trouver certaines de ces réponses.

Vous nous avez demandé d'être brefs et je me propose donc de me limiter à quatre points.

Le premier, bien sûr, est une évidence : les problèmes de la Somalie ne peuvent être réglés que par le peuple somalien. De fait, le Ministre des affaires étrangères a cité avec approbation le Secrétaire général qui, dans le rapport du 21 février, affirme que :

> « Les dirigeants somaliens sont les seuls à pouvoir décider de mettre fin aux souffrances de la population et de négocier pour mettre un terme au conflit. Ils doivent surmonter leurs différences et se préoccuper avant tout de l'intérêt de la population. » (*S/2002/189, par. 65*)

Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. Parallèlement, je pense qu'il est utile que la Somalie ait des voisins qui s'efforcent de jouer un rôle positif. Beaucoup ont salué l'action de Djibouti au sujet du processus d'Arta et il est à espérer que nous allons maintenant voir des progrès au niveau du

processus de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Tant que le travail des voisins de la Somalie repose sur les principes du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie, j'espère qu'ils apporteront une contribution au règlement du problème de la Somalie.

Mon second point porte, bien entendu, sur le rôle de la communauté internationale. À ce propos, on pourra rappeler que la semaine dernière, en consultations officieuses, j'ai demandé si, au sein de la communauté internationale, nous avions vraiment décidé du rôle qui devait être le nôtre sur le dossier somalien. Devons-nous être le médecin, qui analyse et prescrit les remèdes? Ou sommes-nous simplement un scientifique, un analyste politique, qui analyse la situation sans apporter d'aide? Ou bien encore sommes-nous un spectateur qui regarde les événements sans s'y mêler? Je ne suis pas sûr de ce que sera la réponse à cette question, mais il pourrait s'avérer utile que la communauté internationale définisse exactement sa position sur le dossier somalien.

Troisièmement, pour analyser et comprendre ce que nous pouvons faire, il faudrait probablement se souvenir qu'après le 11 septembre, il est vraiment dans l'intérêt de la communauté internationale d'encourager tous les États – et j'insiste sur ce point : tous les États – à se doter de gouvernements nationaux fermes, ce qui est fondamental dans la lutte contre le terrorisme international. Nous espérons que s'il y a exception, la communauté internationale essaiera d'y apporter une réponse. À cet égard, je crois que la communauté internationale a tout intérêt à essayer de rétablir un gouvernement national fort en Somalie.

Quatrièmement et finalement, j'espère, bien sûr, que dans l'examen de la question somalienne, nous ne nous contenterons pas de traiter des aspects isolés de la question. Il existe un énorme problème humanitaire qui a, je crois, été évoqué, mais nous avons également besoin de définir une politique globale à long terme sur la Somalie, susceptible de régler la question. Par ailleurs, après avoir entendu tant le Ministre des affaires étrangères que le Représentant permanent de la Somalie s'exprimer ce matin sur la question des comptes Al-Barakaat, il me paraît clair que le gel de ces comptes a aggravé les difficultés humanitaires que traversent les Somaliens. J'espère que nous trouverons un moyen de lever le gel de ces comptes afin que ceux qui sont les détenteurs honnêtes de ces fonds se les voient restituer le plus vite possible.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance consacrée à l'examen de la situation dans le pays ami qu'est la Somalie.

Nous nous associons aux orateurs qui nous ont précédés pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Somalie, M. Yussuf Hassan Ibrahim. Nous appuyons la déclaration que va faire le Représentant permanent de la Jordanie en tant que Président du Groupe arabe pour le mois, et qui manifeste l'appui des gouvernements arabes au Gouvernement national de transition de la Somalie, déjà souligné par les Ministres arabes des affaires étrangères réunis au Caire, il y a deux jours.

La situation actuelle en Somalie s'est certainement développée sans intervention du Conseil de sécurité, qui entraînerait pour nous une importante responsabilité en matière de sécurité comme aux niveaux politique, économique et humanitaire. Nous devons nous acquitter de la mission qui nous incombe en tant que membres du Conseil de sécurité, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À la lecture du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie, qui couvre les différents aspects économiques, politiques et de sécurité de la crise dans ce pays, la situation nous apparaît particulièrement sombre. En termes de sécurité, la Somalie reste en effet l'une des zones les plus dangereuses dans lesquelles l'ONU est présente et active et le rapport recommande de ne pas détacher de mission de consolidation de la paix en Somalie.

Bien que nous convenions avec le Secrétaire général qu'il importe d'assurer la sécurité du personnel de l'ONU, nous estimons également que nous nous devons de trouver une explication à l'aggravation de la situation en Somalie de façon à y porter remède. C'est un aspect que le rapport n'a pas mentionné, selon nous. Or, nous pensons que cela permettrait de sortir du cercle vicieux que l'on connaît dans ce pays.

Nous pourrions utiliser avec profit les enseignements tirés par les missions des Nations Unies dans d'autres pays africains, notamment celles qui ont été menées à bien et celles déployées après une guerre civile. Dans des conditions de sécurité fort

dangereuses, l'ONU a, dans certains cas, pu envoyer des missions de consolidation de la paix qui ont contribué à mettre un terme aux hostilités et à ramener la paix dans ces pays.

Une question s'impose donc : Pourquoi ne pas faire la même chose en Somalie? Pourquoi ne pas envoyer sur place de mission de consolidation de la paix? Les recommandations du rapport du Secrétaire général ne suffisent pas, à notre avis, à régler la situation en Somalie. Il est impératif de formuler des recommandations concrètes permettant à l'Organisation d'apporter une aide plus importante, notamment au niveau de la démobilisation des miliciens et de la formation des policiers, comme le proposait le Conseil de sécurité dans la déclaration présidentielle du 31 octobre 2001. C'est une question très importante si nous voulons améliorer la situation sécuritaire en Somalie. Cela permettrait aussi au Gouvernement national de transition d'utiliser les ressources humanitaires dont il dispose dans l'armée et la police.

Il est par ailleurs tout à fait indispensable d'adopter une approche globale face à la situation en Somalie, qui soutienne le renforcement de la paix et la sécurité, élément essentiel pour le développement du pays. Il n'est pas raisonnable que la question de l'envoi d'une mission des Nations Unies dépende exclusivement de la volonté de quelques seigneurs de guerre qui profitent de la situation actuelle aux dépens du peuple somalien. Je suppose qu'au Conseil de sécurité, nous ne voulons pas qu'il en soit ainsi.

Le processus de paix d'Arta, dont le Ministre somalien des affaires étrangères a parlé durant notre réunion privée de ce matin, et l'instauration du Gouvernement national de transition constituent une chance historique. La communauté internationale est d'accord sur le fait que c'est la meilleure chance d'instaurer une paix durable en Somalie, mais le Gouvernement a hérité d'un pays ravagé par la guerre et qui a besoin de ressources matérielles pour la reconstruction de ses infrastructures.

Une clef du succès pour le Gouvernement national de transition est d'acquérir des ressources suffisantes pour faire face à cette situation. À cet égard, nous voudrions insister sur les points suivants, que nous voudrions voir reflétés dans la déclaration présidentielle qui sera adoptée à l'issue de notre débat ou un peu plus tard.

Premièrement, le Conseil devrait soutenir les efforts du Gouvernement national de transition visant à parachever le processus de réconciliation nationale, et condamner vigoureusement les seigneurs de guerre, qui continuent d'entraver les efforts visant à rétablir la paix et constituent un obstacle sur la voie de la réconciliation nationale, une voie qui ferait passer la Somalie de la phase du conflit à celle de la consolidation de la paix.

Deuxièmement, le Conseil devrait réaffirmer les principes d'unité, d'indépendance et d'intégrité territoriale de la Somalie, et de non-ingérence dans ses affaires internes, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. En fait, ce point ne figure pas dans le dernier rapport du Secrétaire général.

Troisièmement, le Conseil devrait envisager la mise en place d'un mécanisme de contrôle et de vérification pour faciliter la tâche du Comité des sanctions créé par la résolution 751 (1992) et assurer le respect de l'embargo sur les armes, décidé par le Conseil au titre du Chapitre VII de la Charte, et faire cesser toute violation de l'embargo. Ma délégation est encouragée par la fermeté du Président du comité créé par la résolution 751 (1992), l'Ambassadeur Tafrov, et les membres du comité, qui ont souligné que le comité doit travailler de façon efficace.

Quatrièmement, la création d'un Comité des amis de la Somalie est envisagée dans le rapport, et nous nous en félicitons. Nous estimons que la mise en place de ce comité doit tenir compte de la nécessité d'y associer les organisations internationales et régionales et les États impliqués dans la crise somalienne, afin que son action soit constructive et conduise à la réconciliation nationale. Les conflits entre les attitudes et initiatives régionales et internationales doivent être évités.

Enfin, le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général doivent participer à un véritable processus visant à consolider les acquis obtenus en Somalie et à mettre fin au conflit dans ce pays et à instaurer la paix dans ce pays où le chaos et la guerre ont régné tant d'années. C'est la seule façon de faire sortir la Somalie du cercle vicieux résultant du manque de sécurité dans le pays et du fait qu'elle a été tout à fait ignorée durant la décennie écoulée. Un tel processus enverrait un message clair au peuple somalien, aux organisations régionales et sous-régionales et aux donateurs; il aiderait à renforcer le

processus de réconciliation nationale, et soutiendrait ainsi les efforts du Gouvernement national de transition. La Ligue arabe appuie également ces efforts.

Nous attendons avec intérêt la conférence de réconciliation nationale, prévue au mois d'avril à Nairobi. Nous espérons qu'elle constituera un tournant qualitatif qui permettra à la Somalie et au Gouvernement national de transition de choisir l'option de la paix et de la sécurité, avec la coopération des États voisins. La coopération entre la Somalie et les pays voisins contribuerait ainsi à assurer la paix en Somalie et dans la région, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

Ce matin, nous avons entendu l'amer grief de la Somalie au sujet de la crise concernant la banque Al-Barakaat. Je pense que nous devons trouver une solution à ce problème, car cette banque est la seule en Somalie – son poumon économique et financier. Nous devons donc trouver une solution, à la lumière de la déclaration du Ministre des affaires étrangères indiquant que le peuple somalien frère est un peuple épris de paix. Je pense que l'idée d'une solution doit être examinée de façon attentive et avisée pour que la vie et le développement du peuple somalien puissent être assurés, et qu'il puisse être aidé, du fait surtout des effets catastrophiques de la sécheresse dans ce pays et dans les pays voisins.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais à mon tour souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre somalien des affaires étrangères, M. Yussuf Hassan Ibrahim, et le remercier pour les informations qu'il nous a fournies dans la précédente séance privée. Monsieur le Président, nous voudrions saluer votre initiative de convoquer cette réunion du Conseil.

Je me limiterai à trois des éléments figurant dans le rapport du Secrétaire général, dont le premier est le rôle que doit jouer la communauté internationale.

La participation de la communauté internationale au processus de réconciliation en Somalie a été très importante. En fait, l'autorité dont a fait montre le Gouvernement de Djibouti dans le processus d'Arta a été essentiel dans la création du Gouvernement national de transition.

En outre, en cette étape, l'initiative des chefs d'État de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), sous la direction du Président kényen Moi, de tenir au milieu du mois d'avril une conférence de réconciliation nationale mérite notre plein appui.

La participation des dirigeants régionaux à cette Conférence témoigne de l'importance, pour la région, de faire aboutir un processus de réconciliation à plus large assise afin de garantir une stabilité accrue en Somalie. Nous appuyons en conséquence cette initiative et espérons que les résultats seront fructueux.

Les autorités régionales jouent déjà leur rôle dans le cadre du processus de réconciliation. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité devraient en faire autant. Le rapport du Secrétaire général nous avertit que pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible d'ouvrir de nouveau un bureau politique en Somalie. Nous en prenons note, mais nous estimons que nous devons chercher des solutions distinctes qui permettent d'assurer une plus grande présence politique de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain, ce qui pourrait finalement aider à améliorer les conditions de sécurité.

Une option pourrait être le renforcement du rôle du Conseil de sécurité. Je propose que le Conseil reçoive des informations plus régulières sur la situation sur le terrain. Le Conseil pourrait également créer des mécanismes pour contrôler les violations de l'embargo sur les armes. Une autre initiative consisterait à encourager la création d'un réseau d'informations à travers les institutions de l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales qui ont des programmes humanitaires, pour augmenter et améliorer le flux d'informations et pour avoir une image meilleure et plus précise de ce qui se passe sur le terrain.

Le deuxième élément que je souhaite évoquer concerne l'embargo sur les armes. Nous jugeons préoccupantes les informations sur la quantité d'armes de petit calibre qui continuent de circuler en Somalie. Ce trafic témoigne du fait que l'embargo sur les armes qui a été imposé par le Conseil de sécurité au titre de la résolution 733 (1992) continue d'être violé. Il est évidemment nécessaire de créer un mécanisme de surveillance de l'application de ces sanctions, étant donné qu'elles continuent d'être violées du fait de l'absence d'un suivi détaillé.

Dans la déclaration présidentielle sur les armes de petit calibre adoptée par le Conseil le 31 août dernier, sous la présidence de la Colombie, il est fait

mention de la nécessité de renforcer l'efficacité des embargos sur les armes à travers l'établissement de mécanismes spécifiques de vérification. Il y est également dit qu'on devrait encourager la coopération entre les organisations non gouvernementales et les organisations régionales pour aboutir à une meilleure application de l'embargo sur les armes.

Nous estimons que le Comité des sanctions concernant la Somalie, présidé par l'Ambassadeur de Bulgarie, doit diriger ce processus pour garantir le respect par tous les États des dispositions du Conseil. L'Ambassadeur Tafrov peut compter sur la pleine collaboration de notre délégation à cet égard.

Dans cette même déclaration présidentielle, il est demandé au Secrétaire général d'inclure dans ses rapports des évaluations analytiques du trafic illégal des armes légères et de petit calibre. Il est tragique que ces conflits soient alimentés par le trafic d'armes de petit calibre, par l'ingérence des États limitrophes et l'indifférence des pays exportateurs d'armes quant à la destination de leurs ventes. Voilà pourquoi nous insistons pour que l'évolution de cette question en Somalie soit davantage développée dans le prochain rapport du Secrétaire général.

Le troisième point concerne la lutte contre le terrorisme. La lutte contre le terrorisme doit être menée à un niveau international et exige l'engagement de tous les États. Le Gouvernement national de transition nous a fait savoir que plusieurs mesures ont été adoptées pour appliquer la résolution 1373 (2001). Il demande à la communauté internationale de l'aider à mettre en place l'infrastructure nécessaire afin de garantir le plein respect de cette résolution. Nous estimons que cet appel devrait être entendu pour éviter que la Somalie ne devienne un refuge pour les terroristes, faute de coopération.

Les effets de la lutte contre le terrorisme se sont déjà fait sentir en Somalie. La fermeture du groupe Al-Barakaat Companies, Somalia Ltd., a entraîné des diminutions des revenus salariaux des familles, à la suite de quoi il a été encore plus difficile de développer certains programmes. Il serait souhaitable de mettre en place des systèmes de transferts de fonds transparents pour que les Somaliens puissent bénéficier de systèmes licites sans liens avec les réseaux de financement du terrorisme. À cet égard, nous appuyons les initiatives que le Programme des Nations Unies pour le développement a l'intention de développer dans ce pays.

Pour conclure, je voudrais rappeler la détermination de la communauté internationale, et du Conseil en particulier, d'oeuvrer à la réconciliation nationale en Somalie et d'empêcher que l'anarchie, qui a régné sur ces territoires durant tant d'années, ne triomphe à nouveau.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je souhaite saluer le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition somalien, M. Yussuf Hassan Ibrahim, à la réunion d'aujourd'hui. Je voudrais féliciter également le Représentant du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour la Somalie, M. Tubman, qui vient d'être nommé.

Conformément à la décision prise par le Sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Comité des ministres des affaires étrangères de l'Autorité intergouvernementale [sur la Somalie], la Conférence de réconciliation nationale pour la Somalie se tiendra en avril à Nairobi. Cette conférence doit être préparée conjointement par les trois pays voisins et le secrétariat de l'IGAD.

Nous apprécions et appuyons l'évolution encourageante survenue dans le cadre du processus de paix de la Somalie. Permettez-moi toutefois de signaler que la responsabilité de la réconciliation nationale et de la paix durable incombe, en dernière analyse, aux parties somaliennes elles-mêmes. Sans la participation et le soutien de toutes les parties en Somalie, les meilleures initiatives pour la paix resteront lettre morte. Ce serait un exercice de définition des stratégies sans se rendre sur place.

Nous souscrivons aux vues du Secrétaire général selon lesquelles les dirigeants somaliens sont les seuls à pouvoir décider de mettre fin aux souffrances de leur peuple et négocier la fin du conflit. En conséquence, nous demandons instamment aux parties somaliennes, dans l'intérêt suprême de la réconciliation nationale, de faire preuve de la bonne volonté nécessaire, de participer à la Conférence de Nairobi en avril sans conditions préalables et de tenter de résoudre, à travers le dialogue et les négociations, des problèmes qui ne sauraient être réglés par la force.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, le processus de paix en Somalie nécessitera

non seulement une volonté politique de la part des dirigeants politiques somaliens, l'encouragement et l'appui durables des voisins les plus proches de la Somalie et de la communauté internationale, mais aussi une convergence accrue des objectifs et une coordination des initiatives de la communauté internationale. C'est la seule manière de contribuer à la mise en place d'un gouvernement à large assise, inclusif, sur la base du maintien de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Somalie.

Nous apprécions l'énorme travail en matière de secours humanitaire accompli par le système des Nations Unies et d'autres institutions dans des conditions extrêmement difficiles sur le terrain. Nous demandons aux factions somaliennes d'assurer la liberté de mouvement ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et de lui assurer les services dont il a besoin.

La mise en oeuvre effective de l'embargo sur les armes en Somalie peut jouer un rôle incitatif dans le processus de paix. Nous espérons que la situation de longue date d'application inefficace des sanctions sera bientôt inversée. Nous continuerons d'appuyer le travail accompli par le Comité des sanctions, et nous espérons que les pays et les organisations régionales intéressés coopéreront activement avec lui.

M. Levitte (France) : À mon tour, Monsieur le Président, je voudrais souhaiter la très bienvenue dans cette salle au Ministre des affaires étrangères de la Somalie, M. Yussuf Hassan Ibrahim. Je voudrais également le remercier des informations qu'il nous a apportées lors de la séance privée. Soyez assuré, Monsieur le Ministre, qu'elles nous sont très utiles.

Le Gouvernement national de transition, issu du processus d'Arta, mérite d'être soutenu. Comme l'a dit le Secrétaire général, c'est la seule option viable. C'est aussi la meilleure garantie de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Somalie, une unité et une intégrité territoriale auxquelles notre Conseil rappelle constamment son attachement. Il faut donner toute sa chance au nouveau gouvernement du Premier ministre Farah. Il faut répondre aux offres de coopération de ce gouvernement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Une intervention va être prononcée plus tard dans notre séance au nom de l'Union européenne par le Représentant permanent de l'Espagne. La France y souscrit pleinement. Je limiterai donc mon intervention à quelques brefs commentaires.

Le Conseil de sécurité a été saisi de la situation en Somalie pour la première fois au début de l'année 1992, il y a 10 ans. Il a consacré beaucoup d'énergie à la crise somalienne. Il a adopté sur le sujet près de 20 résolutions. Ces résolutions ont permis le déploiement de deux opérations de maintien de la paix, d'un coût de quelques 2 milliards de dollars, et d'une force multinationale de 37 000 hommes.

Ce n'est pas le moment de baisser les bras. La France partage l'optimisme prudent du Secrétaire général. Le neuvième Sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a ouvert de nouvelles perspectives. La Conférence de réconciliation nationale prévue pendant la seconde quinzaine d'avril à Nairobi devrait les confirmer, à condition toutefois que le Gouvernement national de transition et l'ensemble des parties somaliennes y participent sans préalables. À condition aussi que l'ensemble des États de la région confirment leurs bonnes dispositions. C'est l'un des messages que notre Conseil doit faire passer.

Dans le contexte nouveau de l'après 11 septembre, il est essentiel d'aider la Somalie pour éviter qu'elle ne devienne un nouvel Afghanistan. Il faut le faire en concertation avec les Somaliens. Il faut le faire en limitant les conséquences humanitaires. On ne peut que souligner de ce point de vue les conséquences très lourdes du gel des avoirs d'Al-Barakaat. La formule de dégel contrôlé des avoirs gelés, proposée par les autorités somaliennes, devrait recevoir un accueil favorable.

Que peut faire notre Conseil? Plusieurs pistes, excellentes, sont évoquées dans le rapport du Secrétaire général. Les missions de bons offices de Mohamed Sahnoun ont certainement eu un effet très bénéfique, au sommet de Khartoum en particulier. Il faut les poursuivre et les intensifier. Elles complèteront utilement l'action quotidienne du nouveau représentant du Secrétaire général, M. Winston Tubman.

La création de deux Groupes d'amis, à Nairobi et à New York, va également dans le bon sens. La France serait intéressée à y participer, aux côtés d'autres pays susceptibles de favoriser le règlement et de contribuer à la mobilisation de la communauté internationale.

Que faire d'autre? Il est important d'abord que le Conseil réaffirme clairement son attachement à certains principes. La France appuie sans réserve la préparation d'une déclaration présidentielle qui pourrait être adoptée cette semaine.

Ensuite, les moyens de rendre effectif l'embargo sur les armes, décidé en 1992, sont discutés par le Comité des sanctions, sous la conduite de son nouveau président, l'Ambassadeur de Bulgarie. Je ne vais pas les détailler, mais c'est un enjeu majeur dans un pays marqué par la prolifération des armes. Des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration importants seront aussi indispensables.

Enfin, notre Conseil doit se tenir prêt à franchir un pas décisif. La France est favorable à l'envoi d'une mission de consolidation de la paix en Somalie dès que les conditions de sécurité le permettront. Les résultats de la mission interinstitutions, qui s'est rendue dans plusieurs régions somaliennes du 15 au 23 janvier, ne concluent malheureusement pas encore en ce sens. Mais il faut que la sécurité, à Mogadishu notamment, continue d'être régulièrement évaluée, avec l'espoir qu'un feu vert pourra être donné prochainement à un retour des Nations Unies, notamment dans la capitale.

M. Bhuckory (Maurice) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir organisé cette séance publique afin de débattre du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie. Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Yussuf Hassan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, qui se trouve parmi nous et pour le remercier de sa déclaration exhaustive faite plus tôt aujourd'hui.

Depuis notre débat portant sur la situation en Somalie dans cette salle en octobre dernier, un certain nombre de faits importants se sont produits en ce qui concerne la Somalie – d'abord et surtout, la nomination d'un nouveau Premier Ministre, M. Hassan Abshir Farah, auquel nous voudrions souhaiter nos meilleurs voeux de réussite. Il y a eu également un changement au niveau du représentant du Secrétaire général, M. Winston Tubman remplaçant M. David Stephen. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à M. Stephen pour le travail considérable qu'il a accompli au cours des quatre dernières années afin d'appuyer le processus de réconciliation nationale en Somalie. Nous savons que sa tâche n'a pas été facile. Nous souhaitons le bienvenue à M. Tubman dans ses nouvelles fonctions de nouveau représentant du Secrétaire général et nous l'assurons de notre appui plein et entier dans ses nouvelles tâches.

Maurice a maintes fois répété que le processus d'Arta demeure le seul cadre viable permettant d'apporter l'espoir aux Somaliens et en fin de compte la paix et la stabilité en Somalie. C'est la raison pour laquelle il est si important de continuer d'axer nos efforts sur l'achèvement du processus d'Arta.

En octobre dernier, lorsque nous avons examiné la situation en Somalie, la délégation mauricienne a indiqué que les deux défis principaux auxquels étaient confrontés le pays et le Gouvernement national de transition étaient la réconciliation nationale au niveau politique et la sauvegarde de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Somalie. Nous nous félicitons à cet égard de la déclaration du Gouvernement national de transition qui indique sa volonté de faire du processus de réconciliation la priorité absolue par le biais de pourparlers avec les chefs de faction et les administrations régionales. Depuis novembre dernier, il y a eu un certain nombre d'initiatives régionales importantes pour faire avancer le processus de réconciliation. Nous devons encourager ces initiatives autant que possible.

Une initiative importante a été la réunion de réconciliation convoquée en décembre dernier par le Président Moi du Kenya, au cours de laquelle plusieurs accords ont été signés entre le Gouvernement national de transition et les chefs de faction présents à la réunion. Ces efforts ont culminé dans la décision qu'a prise le Gouvernement national de transition de constituer un gouvernement pleinement représentatif et reposant sur une large assise. Cela témoigne clairement de la volonté du Gouvernement national de transition de faire participer les chefs de faction qui sont jusqu'ici restés en marge du processus d'Arta. Cela indique également qu'un processus de réconciliation dans le pays est possible – surtout si les pays de la région sont déterminés à aider les efforts de réconciliation.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général de reconstituer le Comité des amis de la Somalie. Nous pensons qu'un tel groupe pourrait être très utile pour faire avancer les objectifs de la Conférence d'Arta, que le Conseil de sécurité a à plusieurs reprises réitérés. Il est donc impératif que les membres de ce groupe, qui sera établi tant à Nairobi

qu'à New York, partagent la même vision que le Conseil de sécurité. Ils doivent également être sincèrement déterminés à aider le Gouvernement national de transition à faire avancer le processus de réconciliation. Maurice est prêt à s'associer à ce groupe.

Nous nous félicitons également de l'initiative politique régionale récente prise par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en vue d'aider le processus politique en Somalie. L'IGAD joue, en effet, un rôle essentiel pour promouvoir la réconciliation nationale en Somalie. Cela a été nettement manifesté lors du neuvième Sommet de l'IGAD qui a porté toute son attention sur cette question. Ma délégation se félicite de la décision du Sommet de tenir la réunion de réconciliation somalienne à Nairobi le mois prochain. À cet égard, il importe que la communauté internationale et le Conseil de sécurité envoient un message puissant d'appui et permettent par tous les moyens la tenue de cette conférence.

Le rapport du Secrétaire général dépeint un sombre tableau de la situation humanitaire en Somalie. La situation en matière de sécurité alimentaire à Gedo est précaire. La communauté internationale doit donc redoubler d'efforts pour empêcher qu'une tragédie humanitaire ne survienne en Somalie. Nous invitons les pays donateurs à répondre à l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour la Somalie.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité en Somalie, nous avons pris note des résultats de la mission interinstitutions d'évaluation de la situation en matière de sécurité. Le rapport indique que la Somalie reste l'un des environnements les plus dangereux dans lesquels intervient l'ONU. C'est ce qui empêche le Secrétaire général de lancer le programme général de consolidation de la paix tant attendu. Il est clair que l'insécurité est le résultat des actions des seigneurs de la guerre et de leur refus de coopérer avec le Gouvernement national de transition. Il est inacceptable que l'ONU continue d'être l'otage de ces seigneurs de la guerre qui ne souhaitent qu'attiser la violence et saper tout effort de réconciliation.

L'intransigeance des seigneurs de la guerre est exacerbée par la prolifération d'armes légères et la facilité avec laquelle il est possible de se les procurer en Somalie. Il importe donc que ceux qui arment les diverses milices somaliennes soient identifiés, et que des mesures soient prises à leur encontre. L'embargo sur les armes qui a été imposé contre la Somalie aux termes de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité est de toute évidence violé. Il est inacceptable que, alors que le Conseil de sécurité essaie d'apporter la paix et la stabilité en Somalie, des éléments sans scrupules continuent de faire exactement le contraire en armant les seigneurs de la guerre.

Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Tafrov de la Bulgarie d'avoir relancer les travaux du Comité des sanctions concernant la Somalie. Nous pensons qu'il est absolument nécessaire de renforcer l'embargo sur les armes dans ce pays.

Alors que nous débattons une nouvelle fois aujourd'hui de la situation en Somalie au sein du Conseil, nous devrions nous demander ce que l'Organisation des Nations Unies peut faire pour aider ce pays qui souffre de l'anarchie et du chaos depuis plus de 10 ans. Nous disposons maintenant d'un processus qui semble être bien lancé et d'un Gouvernement national de transition qui montre sa détermination à ramener la paix et l'ordre dans le pays. Dans la déclaration qu'il a faite en octobre dernier au Conseil, l'ancien Premier Ministre Galaydh a déclaré

> « dans toutes les discussions que nous avons eues avec les donateurs et avec les Nations Unies, nous avons toujours dit que la meilleure manière de nous aider serait de nous aider à constituer une force de police et des forces de sécurité. » (*S/PV.4392 (Resumption 1), p. 20*)

C'est précisément ce que l'ONU devrait faire pour que le Gouvernement national de transition assure la sécurité à Mogadishu et ailleurs. Nous invitons les différentes institutions de développement des Nations Unies de redoubler d'efforts pour former et équiper les forces de sécurité du Gouvernement national de transition. Les soi-disant forces de police de Mogadishu vivent dans des camps et ne sont pas rémunérées. Les aider enverrait un message puissant aux Somaliens, à savoir que la communauté internationale se préoccupe de leur sort, et aux seigneurs de la guerre, à savoir qu'il serait dans leur intérêt de déposer les armes et de s'associer au processus de paix.

Enfin, nous appuyons pleinement également les projets de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des milices actuellement envisagés par le Programme des Nations Unies pour le

développement. Nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie indiquera les effectifs de police qui auront jusque là bénéficié de cette formation et le nombre des miliciens visés par le programme de DDR.

M. Mbayu (Cameroun) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre initiative d'organiser un débat public du Conseil de sécurité sur la situation en Somalie. Comme ceux qui m'ont précédé, je salue la présence parmi nous de S. E. M. Yussuf Hassan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition de la Somalie. Nous le remercions pour les informations détaillées qu'il nous a fournies, à la séance privée de ce matin, sur la situation dans son pays et sur les efforts du Gouvernement national de transition en faveur de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie.

La situation en Somalie constitue depuis de longues années un grave sujet de préoccupation pour la communauté internationale, un pays divisé, déchiré, dévasté et meurtri par la guerre. On comprend, dans ces conditions, notre accueil chaleureux du dernier rapport du Secrétaire général. Les données y contenues font en effet renaître une lueur d'espoir. À nous de capitaliser ces signaux positifs.

Le Cameroun pense que notre Conseil, à l'issue du présent débat, pourrait insister sur cinq mesures qui lui paraissent fondamentales : premièrement, le maintien et le renforcement d'un dialogue national entre toutes les factions somaliennes. Deuxièmement, la nécessité d'intensifier le processus de réconciliation nationale à même de favoriser la mise en place d'un gouvernement pleinement représentatif et reposant sur une large assise tout en préservant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la Somalie. Troisièmement, l'adoption des mesures concrètes en faveur du relèvement socioéconomique et du rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans ce pays. Ces dernières mesures passent par une mobilisation accrue des ressources financières pour atteindre le minimum de 83,7 millions de dollars demandés dans l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour faire face aux besoins humanitaires. Ces mesures s'accompagnent aussi d'un soutien matériel et financier accru aux actions fort prometteuses sur le terrain de l'Organisation mondiale de la santé et de Médecins sans frontières. Quatrièmement, l'assistance supplémentaire à l'appui au plan interinstitutions des Nations Unies consolidé pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Cinquièmement, le renforcement des activités de redressement et de développement en faveur de la consolidation de la paix, en mettant un accent particulier sur la lutte contre l'analphabétisme, le respect de l'état de droit, le déminage, la démobilisation des milices, leur réinsertion et les droits de l'homme.

Pour réussir dans cette œuvre de redressement et de reconstruction de la Somalie, les frères somaliens eux-mêmes doivent faire preuve d'un esprit de tolérance, de patriotisme, de dialogue, et accepter les négociations en vue de la réconciliation nationale. À cet effet, mon pays soutient l'initiative de pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)de convier toutes les factions à une conférence de réconciliation nationale au cours de la seconde moitié d'avril 2002. Notre voeu serait de voir toutes les factions prendre effectivement part à cette conférence.

Le Cameroun apporte également son appui à l'initiative du Secrétaire général tendant à créer deux comités pour la Somalie, l'un à Nairobi, l'autre à New York. La composition de ces deux comités devrait toutefois tenir compte de la complexité du sujet et des susceptibilités déclarées dans la sous-région.

Je voudrais enfin présenter mes félicitations au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tubman, en lui souhaitant bonne chance dans cette haute et exaltante mission qui consiste à ramener la paix et la réconciliation des coeurs en Somalie.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique consacrée à la Somalie.

Ma délégation, à l'instar d'autres délégations, salue chaleureusement M. Yussuf Hassan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, avec qui nous avons eu une réunion très constructive en séance privée, ce matin.

Depuis que l'Irlande siège au Conseil de sécurité, elle a donné un statut prioritaire à la situation en Somalie. C'est pourquoi nous sommes heureux de voir que le Conseil et l'ensemble des membres se penchent sur cette question au cours de cette séance publique.

Le Représentant permanent de l'Espagne interviendra sous peu au nom de l'Union européenne,

et l'Irlande s'associe bien entendu pleinement à cette déclaration.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je veux rendre un hommage chaleureux à l'ancien Représentant du Secrétaire général, M. David Stephen, pour son engagement en faveur du peuple de la Somalie et pour ses efforts inlassables pour ce qui doit être l'un des postes les plus difficiles du système des Nations Unies. Je voudrais également souhaiter à M. Winston Tubman, le nouveau Représentant du Secrétaire général, plein succès alors qu'il prend le relais.

En octobre, nous avons entendu l'ancien Représentant du Secrétaire général, M. Stephen, déclarer que les Somaliens étaient prêts pour la paix. Aujourd'hui, nous voyons dans le rapport du Secrétaire général que les chefs d'État de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sont parvenus à la conclusion que les Somaliens étaient fatigués des conflits et des divisions. Le fait est que la dynamique de la paix doit venir des Somaliens eux-mêmes. Il ressort désormais clairement que le peuple somalien a entamé ce qui ne sera pas un processus facile vers une réconciliation pacifique. Il ressort également clairement que la communauté internationale dans son ensemble doit appuyer ses efforts en s'inspirant des premières mesures provisoires prises à Arta. Ma délégation se félicite donc de la proposition du Secrétaire général tendant à créer un Comité des amis de la Somalie à New York et à Nairobi.

Nous sommes particulièrement encouragés par le fait qu'il existe désormais un accord sur une approche régionale unifiée qui laisse augurer un nouvel espoir pour la Somalie. L'Irlande appuie avec force les initiatives de l'IGAD convenues au niveau des chefs d'État et de gouvernement et des ministres des affaires étrangères depuis le début de l'année. Même s'il est clair que les dirigeants somaliens sont les seuls à pouvoir mettre un terme aux souffrances de leur peuple, il faut tout de même dire que cela sera impossible sans une approche constructive et coordonnée de la part des pays voisins. Nous encourageons tous les États, notamment ceux de la région, à continuer à contribuer dans cet esprit positif à la réconciliation nationale en Somalie. Cela profitera non seulement au peuple de ce pays mais, d'une façon générale, à la stabilité et au développement de la région.

La Conférence sur la réconciliation nationale en Somalie qui doit se tenir dans quelques semaines, sera l'occasion historique pour les parties somaliennes – toutes les parties somaliennes – de commencer enfin à placer les intérêts des Somaliens – victimes innocentes d'années de luttes insensées pour le pouvoir et de divisions – avant les luttes pour le pouvoir et les motifs partisans. Nous encourageons vivement toutes les parties somaliennes à participer à la conférence et ce, sans conditions préalables, dans un esprit de compromis et de coopération, afin d'achever le processus entamé à Arta.

En même temps, nous encourageons toutes les parties à continuer de chercher à parvenir à une réconciliation au niveau local également. Ma délégation se félicite tout particulièrement de la volonté du Secrétaire général et de son conseiller, M. Mohamed Sahnoun, d'aider les pays de l'IGAD dans l'application de la décision prise au neuvième Sommet de l'IGAD. L'Irlande appuie fermement un rôle actif de l'ONU dans ce domaine.

Comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général, divers organes et organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), œuvrent activement à la promotion de la paix et de la réconciliation grâce à différents programmes en Somalie qui, comme le dit le Secrétaire général, contribuent aux objectifs généraux de consolidation de la paix de l'ONU. Nous trouvons encourageants la séance d'information que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a tenue à Genève, en février, en présentant l'Appel global interinstitutions , ainsi que le fait que n'importe quel jour, 150 fonctionnaires environ de l'ONU travaillent sur le terrain en Somalie.

Les résultats de la récente mission interinstitutions d'évaluation de la situation sur le plan de la sécurité en Somalie sont clairs, et bien entendu, nous acceptons le fait que pour l'instant, l'ONU ne doit pas rapatrier le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Nous espérons également, et nous sommes confiants, que cette question restera à l'ordre du jour. Entre-temps, nous devons voir ce que peut faire la communauté internationale dans ces limites pour aider le peuple somalien qui depuis plus d'une décennie lutte, dans une large mesure, sans l'appui dont les populations d'autres pays en crise peuvent bénéficier.

La communauté internationale a une responsabilité claire et nette envers le peuple somalien, ce qui nous oblige à regarder au-delà des limitations que la situation sécuritaire actuelle impose, et à réfléchir à ce qui est possible dans ces limites pour aider à créer une situation permettant à l'ONU de s'engager plus activement en Somalie. Bref, au Conseil de sécurité, nous partageons également cette responsabilité. Il ne nous est pas donné de rester silencieux et inactif.

Nous avons la déclaration présidentielle que nous avons adoptée en octobre et qui appelle à des propositions sur la façon dont l'ONU pourrait encore aider à démobiliser les miliciens et à former du personnel de police du Gouvernement national de transition. Nous pensons qu'il serait bon d'examiner ces propositions et tout autre moyen permettant de créer des conditions plus propices sur le terrain.

Nous devons également voir comment nous pourrons rendre plus efficace l'embargo sur les armes en Somalie. Les rapports sur les préparatifs en vue d'une grande offensive – au paragraphe 33 du rapport – sont extrêmement inquiétants, car cela constituerait une violation flagrante de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité. Dans la déclaration présidentielle d'octobre de l'année dernière, le Conseil soulignait

> « que tous les États, en particulier ceux de la région, doivent s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures de la Somalie. Une telle ingérence risquerait de mettre en danger la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie. » (*S/PRST/2001/30, p. 2*)

Le Conseil insistait encore pour « que le territoire de la Somalie ne soit pas utilisé pour déstabiliser la sous-région » (ibid.). Nous pensons que, si ces principes étaient respectés, la situation sécuritaire en Somalie s'en trouverait améliorée.

Nous appuyons énergiquement le renforcement de l'application du régime de sanctions. On pourrait notamment créer un mécanisme à cette fin, car il apparaît clairement que le régime en place depuis aujourd'hui 10 ans n'a pas été appliqué.

L'Irlande se félicite de la mise en place par le Gouvernement national de transition d'une équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, et nous espérons qu'elle effectuera au plus vite un travail efficace.

Le rapport du Secrétaire général indique que la situation humanitaire est très grave dans le pays. Les organismes des Nations Unies qui travaillent dans le domaine humanitaire et le développement continuent, en dépit des obstacles, de mener à bien un travail important et vital. On compte parmi ces obstacles une certaine lassitude de la part de la communauté internationale des bailleurs de fonds, et nous exhortons vivement ces derniers à répondre avec générosité à l'Appel global interinstitutions.

Ma délégation prend note des commentaires du Ministre, ce matin, sur l'effet du gel des comptes d'Al-Barakaat et nous espérons qu'une solution satisfaisante sera rapidement trouvée, qui aiderait à alléger des souffrances inutiles.

Il n'existe rien qui ressemble à une société ratée. Il y a peut-être des institutions d'État ratées; il peut y avoir des faiblesses dans l'administration, mais la société et les besoins des peuples transcendent les définitions légalistes, plus étroites. Le peuple somalien a besoin de l'aide de la communauté internationale. Les partenaires de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont besoin de notre appui. Les peuples de la région ont besoin de notre engagement. Au Conseil, nous avons le devoir d'offrir cet appui.

M. Diallo (Guinée) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite, tout d'abord, vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public sur la Somalie, quelques jours seulement après celui consacré au conflit Éthiopie-Éryhtrée. Cette autre initiative est la démonstration on ne peut plus éloquente de l'intérêt que notre Conseil, à travers votre présidence, attache au règlement pacifique des conflits en Afrique. Ma délégation souhaite également exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour les informations fort détaillées et très utiles contenues dans son dernier rapport sur la situation en Somalie.

Nous nous félicitons de la nomination de M. Winston Tubman aux fonctions de chef du bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'assurons de notre coopération. Nous voudrions aussi saluer la présence de S. E. M. Yussuf Hassan Ibrahim, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, et le remercier de son exposé enrichissant lors de notre séance privée.

La grave crise qui secoue la Somalie depuis plus d'une décennie reste un sujet de grande préoccupation.

Sur le plan de la réconciliation nationale, des jalons ont été posés. Le processus de paix d'Arta de 2000, qui a favorisé le rapprochement d'une partie des Somaliens et donné lieu à la mise en place d'institutions de transition, est à cet égard porteur d'espoir. Ma délégation est d'avis que ce processus, reconnu par la communauté internationale comme seule base viable pour une solution globale et durable de la crise, doit être mené à son terme.

Dans cette perspective, il nous parait impératif et urgent que toutes les parties au conflit, groupes politiques et factions intègrent le processus en cours. C'est là une des conditions *sine qua non* d'un retour définitif de la paix. La réconciliation nationale et la restauration de la confiance ne sauraient se réaliser sans la participation effective de toutes les sensibilités sociopolitiques du pays.

C'est le lieu de se féliciter de la décision du neuvième sommet des chefs d'État de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) de tenir, en avril prochain, à Nairobi, une réunion de réconciliation qui prévoit la participation de tous les acteurs politiques somaliens. Il serait souhaitable que tous ceux qui disposent d'une certaine influence sur les différents acteurs en usent pour assurer leur participation effective.

Il ne fait aucun doute que les résultats enregistrés sont dérisoires comparés aux souffrances endurées par les populations somaliennes depuis 1991. En effet, de nombreux défis restent encore à relever, parmi lesquels les problèmes humanitaires et de sécurité. C'est pourquoi la nécessité de renforcer l'embargo sur les armes en vue de mettre fin à leur prolifération s'impose, de même que la mise en oeuvre d'un programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion.

Au plan humanitaire, ma délégation, préoccupée par la grave situation alimentaire, lance un appel à la communauté internationale en vue de la mobilisation des ressources susceptibles d'alléger la souffrance des populations.

Il reste entendu qu'il appartient d'abord aux Somaliens eux-mêmes de faire preuve de sagesse pour enfin mettre un terme au conflit fratricide qui n'a que trop duré. Toutefois, il n'en demeure pas moins vrai que la communauté internationale peut donner l'élan et poursuivre ainsi les efforts consacrés à ce pays depuis 1992. C'est pourquoi ma délégation reste convaincue du rôle que peut encore jouer l'ONU dans le redressement de la Somalie, en tenant compte, il va sans dire, de la sécurité de son personnel. Elle estime que dans le contexte international actuel, la mise en place d'une mission de consolidation de la paix en Somalie s'avère indispensable.

Enfin, ma délégation est favorable à l'idée de la création du comité des amis du Secrétaire général pour la Somalie.

M. Williamson (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à nos amis somaliens, le Ministre des affaires étrangères Yussuf Hassan Ibrahim et les autres membres du Gouvernement national de transition de retour au Conseil de sécurité. Nous les remercions de leurs déclarations de ce matin devant le Conseil. Nous notons les efforts qu'ils font pour se conformer aux dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et nous apprécions leur contribution jusqu'ici dans la guerre contre le terrorisme.

Les États-Unis demeurent attachés à travailler avec tous les Somaliens qui sont prêts à lutter contre le terrorisme, créer un environnement sûr pour l'acheminement de l'aide humanitaire, encourager le développement économique et relever les défis à long terme en ce qui concerne la gestion des affaires publiques.

Nous remercions le Secrétaire général de son récent rapport consacré à la Somalie et nous partageons ses préoccupations quant au manque de progrès en matière de réconciliation politique. Nous demeurons nous aussi préoccupés par la violence qui perdure en Somalie. Nous condamnons tout particulièrement ceux qui sont responsables de la mort récente d'un travailleur du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'enlèvement du Directeur du programme de l'UNICEF basé à Mogadishu. Ces incidents illustrent une fois de plus la situation très dangereuse à laquelle le personnel de l'ONU est confronté quotidiennement en Somalie.

Nous rendons hommage à l'ONU qui fait des efforts continus pour aider les civils dans le besoin par la fourniture d'aide humanitaire et par la promotion du développement économique là où cela est possible. Nous partageons les préoccupations du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'aggravation de la situation humanitaire, à laquelle vient s'ajouter le

niveau de violence qui menace d'entraver les opérations d'assistance humanitaire.

Les États-Unis appuient la recommandation du Secrétaire général visant à créer un comité des amis de la Somalie constitué à Nairobi et à New York. Nous souhaitons également remercier M. David Stephen, ancien Représentant du Secrétaire général en Somalie, de son travail dévoué et inlassable. Nous souhaitons la bienvenue à M. Winston Tubman, nouveau Représentant du Secrétaire général en Somalie, et nous nous engageons à travailler avec lui à l'avenir.

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'évaluation de la situation relative à la sécurité en Somalie sur la base des recommandations de la mission interinstitutions dirigée par le Siège pour évaluer la situation en matière de sécurité et nous sommes d'accord avec sa recommandation de ne pas rouvrir le bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix à Mogadishu, pour l'instant.

Comme les membres s'en souviendront, la composition interinstitutions de la mission de l'ONU avait pour but de veiller à ce que les institutions et départements des Nations Unies chargés de mener nos opérations en Somalie aient l'occasion d'évaluer la situation en matière de sécurité sur le terrain, du point de vue de leurs exigences opérationnelles humanitaires et politiques. Les fonctionnaires ont contribué à l'évaluation finale qui figure dans le rapport. Nous pensons que ces départements de l'ONU en collaboration avec les fonctionnaires de l'ONU responsables de la sécurité sont les mieux placés pour porter une appréciation sur la présence de l'ONU en Somalie.

Nous demeurons attachés à supprimer la menace terroriste en Somalie et à veiller à ce que la Somalie ne soit pas utilisée en tant que base terroriste. À cette fin, nous lançons un appel à toutes les parties somaliennes pour qu'elles observent les dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Nous cherchons également à empêcher que l'évolution de la situation en Somalie ne menace la paix et la sécurité régionales. La résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité, qui demande un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et d'équipements militaires à la Somalie, demeure en vigueur et joue un rôle important dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que dans la recherche de la paix et de la réconciliation. Tous les États ont l'obligation constante d'appliquer la résolution 733 (1992) pleinement et complètement. Nous apprécions le sens de l'initiative dont a fait preuve la Bulgarie en convoquant le Comité créé en vertu de la résolution 733 (1992), et nous sommes prêts à aider le Comité à élaborer des stratégies aboutissant à un embargo sur les armes efficace pour la Somalie.

Nous appuyons les efforts somaliens et régionaux visant à aboutir à une réconciliation nationale et à surmonter les défis à long terme en matière de gouvernance, que les terroristes ont exploités pour faire une base de la Somalie. Nous demandons tout particulièrement à toutes les parties somaliennes de participer à la conférence de réconciliation qui se tiendra en avril au Kenya, sous la présidence du président kényen Moi, avalisée par Djibouti et l'Éthiopie, qui se tiendra sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale de développement, sans réserves ni conditions préalables. Nous demandons également aux pays voisins de jouer un rôle constructif pour ce qui est des efforts en vue de la réconciliation politique en Somalie et d'encourager toutes les parties à participer à la conférence, ceci dans l'objectif de rétablir la stabilité politique.

Nous estimons qu'en fin de compte, c'est le peuple somalien lui-même qui contrôle sa propre destinée politique et qui doit décider de déposer les armes et de mettre fin à ce cycle incessant de violences qui règne en Somalie depuis 1991. Néanmoins, nous reconnaissons également que la communauté internationale et nous-mêmes devons jouer notre rôle. La communauté internationale, une fois de plus, a appelé l'attention sur la Somalie et elle est prête à démontrer sa résolution de faciliter la réconciliation politique et le développement économique. Il appartient à présent au peuple somalien de s'éloigner des « seigneurs de la guerre » qui s'accrochent à leurs « États » et de les encourager à jouer un rôle constructif, de démontrer qu'ils sont est prêts à laisser derrière lui les échecs du passé et à oeuvrer de concert pour créer une Somalie nouvelle.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Ministre somalien des affaires étrangères, M. Yussuf Hassan Ibrahim, de son intervention importante, qui contenait une analyse extrêmement approfondie et détaillée de la situation dans son pays. Nous pensons que cette déclaration est extrêmement

utile et nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion.

La délégation russe fait siennes les recommandations et les analyses contenues dans le rapport du Secrétaire général. Nous voudrions nous arrêter sur trois points essentiels reflétés dans le rapport.

Nous partageons « l'optimisme prudent » du Secrétaire général relatif au bilan du neuvième sommet de l'Autorité intergouvernementale de développement (IGAD). L'interprétation générale élaborée à ce sommet en ce qui concerne les moyens de régler les problèmes urgents de la Somalie sur la base d'un consensus au niveau des pays de la sous-région est une condition essentielle pour harmoniser les nombreuses initiatives de paix en cours. Les efforts concertés entre les factions somaliennes, dans le cadre de l'IGAD, priveront les forces destructrices de la possibilité de jouer sur les divergences entre les divers pays de la sous-région, ainsi qu'entre les autres protagonistes intéressés.

La tâche du Conseil de sécurité et de toute la communauté internationale consiste à renforcer cette tendance positive de l'IGAD et à encourager les Somaliens, à leur tour, à coopérer de façon positive avec cette organisation. La Russie est disposée à continuer de faciliter les efforts déployés par les pays de la sous-région, sur une base bilatérale et dans le contexte du Forum commun des partenaires de l'IGAD.

Nous prenons note de l'intention qu'a le Secrétaire général de créer à Nairobi et à New York un Comité des amis de la Somalie. Nous considérons que ces structures doivent principalement apporter un soutien moral, politique et, si possible, matériel aux efforts collectifs des pays de l'IGAD et aux forces positives en Somalie pour que ce pays sortent de la crise. Bien entendu, l'appartenance à ces comités d'amis doit ouverte, sans aucune restriction, à tous ceux qui seraient intéressés, y compris à des membres du Conseil de sécurité qui seraient en mesure d'apporter une aide concrète à ce travail.

Nous sommes d'accord avec la conclusion du Secrétaire général, à savoir que la situation en Somalie, notamment à Mogadishu, n'est pas encore propice à la création d'un Bureau de l'ONU. Le Conseil, avec d'autres membres de la famille de l'ONU, doit voir comment on peut tracer clairement la voie qui permettra de fournir une assistance efficace au peuple somalien, une fois que les conditions auront été réunies.

La partie du rapport relative à la lutte contre le terrorisme international a également attiré notre attention. Nous notons les assurances données par les dirigeants du Gouvernement national de transition qu'ils ne toléreront aucune manifestation de cette menace sur le territoire de la Somalie. Néanmoins, nous comprenons que les possibilités du Gouvernement national de transition et des différents groupes somaliens disposés à lutter contre l'extrémisme sont limitées. Il appartient à la communauté internationale et au Conseil de sécurité, qui est au centre de la lutte contre le terrorisme international, d'offrir aux Somaliens l'aide essentielle pour neutraliser de possibles manifestations du terrorisme. Il est important que ce soient les Somaliens eux-mêmes qui coopèrent de façon énergique avec le Comité contre le terrorisme créé par la résolution du Conseil de sécurité dans ce domaine. Cette coopération, qui comprend de possibles mesures contre des individus liés au terrorisme international, doit s'appuyer solidement sur le droit international. Il sera impossible de neutraliser définitivement les différentes menaces qui émanent du territoire de la Somalie si l'on ne rétablit pas la paix et l'ordre dans tout le pays.

M. Harrison (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je voudrais remercier le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition de son intervention de ce matin.

Le représentant de l'Espagne va bientôt intervenir au nom de l'Union européenne et ma délégation, bien entendu, souscrit à tout ce qui sera dit dans cette dernière. Je voulais simplement faire quelques observations à titre national.

La conférence de paix et de réconciliation de Nairobi sera absolument fondamentale, mais soyons également réalistes quant à ses conclusions possibles. Si les parties parviennent à résoudre certains de leurs différends, il faudrait déjà considérer que la conférence de Nairobi aura été un succès. Mais cela n'est que la première étape d'un processus, et non pas une fin en soi. Il faut être réaliste et penser qu'un accord à Nairobi relatif à un gouvernement reposant sur une large assise est peu probable. Il faudrait d'abord commencer par aplanir les différends entre les protagonistes dans le Sud et s'employer à trouver un

règlement politique permettant la mise en place d'un gouvernement reposant sur une large assise en temps opportun. Le Royaume-Uni a contribué à hauteur de 25 millions de livres sterling à l'organisation de la conférence de Nairobi.

Il est important que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres institutions internationales, s'abstiennent de faire toute déclaration à Nairobi qui soit de nature à préjuger des conclusions, par exemple, des déclarations préconisant un certain modèle constitutionnel pour la Somalie. Comme beaucoup de délégations l'ont déjà dit, la seule conclusion stable, ce sera un résultat qui soit produit et convenu par les parties et le peuple somalien eux-mêmes.

Plusieurs délégations ont fait des observations sur le problème d'une mission de consolidation de la paix en Somalie. Nous pensons qu'un bureau de l'ONU en Somalie serait utile, mais nous pensons également que nous devons tous respecter le jugement que porte le Secrétaire général sur la sûreté du personnel, ce qui est très certainement la première des priorités.

Nous sommes également préoccupés par la prolifération d'armes à destination de la Somalie. Non seulement les pays qui se livrent au commerce des armes à destination de la Somalie violent la résolution 733 (1992) du Conseil, mais ils déstabilisent en outre le pays en alimentant la culture des armes et en remettant en cause les efforts que déploie la région pour réduire la circulation des armes. Nous sommes nous aussi favorables à ce que l'on donne une nouvelle impulsion à l'embargo sur les armes.

Nous encourageons également l'ONU à faire davantage, avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres institutions régionales, pour trouver des solutions susceptibles d'aider concrètement le peuple somalien. À cet égard, il serait peut-être bon d'encourager plus énergiquement le Gouvernement saoudien à lever l'embargo imposé actuellement sur le bétail, à s'efforcer sérieusement de mettre fin aux flux illicites d'armes et à prendre des mesures strictes contre le déversement de déchets toxiques dans les zones de pêches légales dans les eaux territoriales de la Somalie.

Enfin, en cas d'échec de la Conférence de Nairobi et d'escalade des hostilités, la communauté internationale devra envisager des mesures appropriées contre tous les responsables.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je m'associe aux félicitations qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, pour la convocation de cette séance consacrée à la Somalie, et je salue au nom de mon pays la présence du Ministre des affaires étrangères de la Somalie, M. Yussuf Hassan Ibrahim, qui atteste de sa disposition à dialoguer avec le Conseil de manière franche et concrète.

Nous revenons une fois de plus, dans ce débat, à la question de la Somalie, dont l'ONU et le Conseil de sécurité sont saisis depuis plus de 10 ans. Toutes les initiatives prises au cours de cette période n'ont pu être consolidées et donner les résultats fondamentaux escomptés : le retour à la paix, au développement, à l'harmonie et à l'entente dans ce pays. Cela ne doit pas être une raison, toutefois, pour que le Conseil et l'ONU s'exonèrent de leurs responsabilités et de leurs engagements en Somalie.

Le bilan de la mission envoyée en Somalie afin d'y évaluer les conditions de sécurité n'est guère encourageant. De fait, l'analyse de la situation de conflit que connaît actuellement le pays renforce la nécessité du maintien de cette question à l'ordre du jour du Conseil.

La semaine dernière, le Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, a rappelé au cours des consultations tenues à huis clos par le Conseil, le sentiment exprimé par le Secrétaire général dans sa lettre de novembre 2001, à savoir que tant que les conditions de sécurité ne permettraient pas le retour du bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, celui-ci devrait continuer d'opérer depuis Nairobi. Il s'ensuit que M. Winston Tubman, que le Secrétaire général vient de nommer comme son Représentant à la tête de ce bureau, devra commencer son travail depuis un autre pays. Je tiens, à cette occasion, à souhaiter plein succès à M. Tubman dans la tâche difficile que lui a confiée le Secrétaire général et pour laquelle il peut compter sur toute notre confiance.

Lorsqu'il arrivera dans la région, M. Tubman trouvera une situation particulièrement compliquée dans laquelle sa tâche la plus urgente, de l'avis du Mexique, consistera à concentrer les efforts sur l'assistance humanitaire afin de répondre aux besoins de l'importante partie de la population somalienne qui en dépend, à différents titres. En plus des problèmes interethniques et du conflit armé entre groupes rivaux,

la population doit faire face à une grave situation de malnutrition, à des maladies endémiques nécessitant une intervention médicale, sans parler, bien entendu, du redressement économique à assurer, afin d'améliorer le bien-être de la population somalienne.

Il est nécessaire de prendre des mesures immédiates, en évaluant, notamment, comment renforcer les différents programmes de l'ONU en Somalie et créer un fonds d'appui au processus de paix, en coordination avec les efforts de rétablissement de la paix et l'action humanitaire. Il existe un lien étroit entre les conditions de sécurité dans le pays et la sécurité alimentaire des Somaliens, qui doit être une priorité pour l'ONU.

Le cadre dans lequel doivent être menés l'action humanitaire et le développement est précisément celui d'une amélioration de la sécurité. Il faut en effet s'attaquer à la situation d'insécurité actuelle, qui est cause du retrait du personnel des Nations Unies et du danger dans lequel se trouve maintenant le personnel recruté sur place, dans les zones où l'ONU mène une action particulièrement indispensable et urgente.

Un autre problème étroitement lié au problème de la sécurité, en ce qu'il accroît l'insécurité humanitaire et alimentaire, est le problème du trafic d'armes légères et de leur prolifération. Rappelons qu'il existe un régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité qui comprend un embargo sur les armes légères. Or le conflit se poursuit et le régime des sanctions n'a pu fonctionner efficacement. C'est la raison pour laquelle nous saluons et nous appuyons résolument la délégation bulgare dans les efforts qu'elle mène pour restructurer ce régime.

Nous convenons également avec le Secrétariat que la Somalie reste l'un des environnements les plus dangereux dans lesquels intervient l'ONU et c'est pourquoi tout effort en matière de maîtrise des armements et de lutte contre le financement du trafic d'armes et les liens possibles entre ce trafic et les groupes terroristes est une tâche essentielle de notre Organisation.

Nous appuyons le Gouvernement national de transition, qui est à notre avis, comme nous l'avons déjà dit ici, une condition essentielle de la paix et de la réconciliation en Somalie. Nous souhaitons plein succès au Gouvernement national de transition dans les efforts qu'il déploie pour rétablir la paix dans le pays et pour établir, sur la base de la réconciliation, des conditions de gouvernance permettant la participation de tous les groupes et de toutes les factions du pays.

Nous sommes conscients, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, que la situation somalienne en matière de sécurité demeure extrêmement précaire et que le Gouvernement national de transition n'est pas encore reconnu sur l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle nous formons des voeux pour que les efforts de réconciliation menés par le Gouvernement, avec l'aide de la communauté internationale, soient couronnés de succès et soutenus par la totalité des groupes du pays.

Nous estimons que le Conseil de sécurité, la communauté internationale et les institutions internationales doivent tous ensemble coordonner leurs efforts pour faire que les parties renoncent à la violence et réalisent une réconciliation nationale permettant aux divers acteurs et groupes d'accepter la nécessité de partager le pouvoir. Nous suivrons donc de près l'évolution de la situation s'agissant de la prochaine conférence de réconciliation nationale – et de ses résultats – prévue en avril et qui sera convoquée sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Nous invitons par ailleurs tous les groupes somaliens à participer à cette rencontre dans un esprit constructif.

Nous sommes convaincus qu'à la Conférence des solutions seront trouvées qui, basées sur le principe du respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la Somalie, créeront les conditions favorisant la gouvernance et le partage du pouvoir dans le pays.

Nous appuyons la décision prise au Sommet de l'IGAD, reconnaissant que le consensus entre les voisins de la Somalie est fondamental pour faire des progrès vers un règlement pacifique et une transition sans heurt. C'est l'occasion pour les pays intéressés de montrer leur attachement à la paix et à la stabilité dans la région, tout en respectant la volonté du peuple somalien.

De ce point de vue, nous souscrivons à l'appui, exprimé dans cette salle, à l'initiative de créer deux groupes d'amis de la Somalie – dans la région et ici à New York, au Siège de l'ONU.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Mexique a toujours considéré que l'ONU doit jouer un rôle actif et direct dans les efforts visant à maintenir la

paix en Somalie. Tout en pensant, comme l'affirme le Secrétaire général, que la paix ne peut être imposée aux parties à un conflit, si elles ne la recherchent pas activement et ne la souhaitent pas, nous estimons que lorsqu'un processus s'impose pour réaliser la paix, l'ONU a le devoir de veiller à son déroulement et que, partout où surgissent des obstacles aux progrès à cet égard, nous sommes tenus, en tant que membres du Conseil, de travailler sans relâche pour faire qu'ils soient surmontés.

Le Président (*parle en anglais*) : Vu l'heure tardive, et avec l'accord des membres du Conseil, je vais suspendre la séance jusqu'à 15 h 30.